

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2017-2024
480 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
12 milliards d'euros de concours financiers par l'agence nationale de rénovation urbaine
3 millions d'habitants concernés

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants par des travaux de transformation du cadre de vie. Il concentre l'effort public sur 216 quartiers d'intérêt national (QIN) présentant les dysfonctionnements les plus importants et 264 quartiers d'intérêt régional (QIR).

Le 22 mai 2018, le Président de la République a confirmé sa volonté de voir l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) remplir sa mission avec une enveloppe budgétaire doublée, grâce aux engagements d'Action Logement, du mouvement HLM et de l'État à hauteur de 10 milliards d'euros qui généreront 40 milliards d'euros d'investissement dans les quartiers entre 2014 et 2030. Ces investissements devraient générer près de 480 000 emplois dans la filière du bâtiment et des travaux publics et 600 000 emplois au total.

A l'occasion du Comité interministériel des villes qui s'est tenu le vendredi 29 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé une augmentation des moyens alloués au NPNRU (2 Md€) pour amplifier la transformation de ces territoires.

En portant le budget du NPNRU de 10 à 12 milliards d'euros, le gouvernement poursuit ainsi la montée en puissance du programme alors doté de 5 milliards d'euros à son lancement en 2015. Avec cette nouvelle enveloppe budgétaire, le NPNRU dispose de moyens comparables à ceux du premier Programme National de Rénovation Urbaine mis en œuvre entre 2004 et 2020 (12 milliards d'euros).

Les travaux devraient générer près de 50 milliards d'euros d'investissement tous maîtres d'ouvrage confondus (collectivités locales et bailleurs sociaux notamment).

Le NPNRU va modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement, le développement économique...

Les projets permettent :

- de créer une nouvelle offre de logement de qualité et diversifiée : logement social, logement privé, accession à la propriété... ;

- de favoriser l'installation d'entreprises, de commerces et de consolider le potentiel de développement économique ;
- d'installer des équipements et des services : écoles, crèches, gymnases, médiathèques... ;
- d'adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines ;
- de créer des aménagements urbains de qualité, en anticipant les évolutions futures du quartier ;
- de renforcer l'ouverture du quartier et de faciliter la mobilité des habitants, en créant de nouvelles infrastructures de transport ;
- de contribuer à la transition écologique des quartiers en visant l'efficacité énergétique des bâtiments.

Une démarche d'ensemble en faveur des habitants, par les habitants

Plusieurs principes distinguent le NPNRU du premier programme national de rénovation urbaine :

- la participation des habitants qui bénéficient du programme, à toutes les phases de sa réalisation jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés. Ainsi, le premier acteur du NPNRU est l'habitant du quartier. Il peut concrètement agir sur le réel en participant aux maisons du projet qui sont mises en place dans les quartiers. Celles-ci permettent à tous les habitants de construire avec les professionnels et les élus une ville plus proche de leurs attentes et constituent le lieu d'accueil et de débat des conseils citoyens. Cette participation des citoyens du quartier à la politique de la ville signe une avancée notable dans le domaine de la démocratie participative et permet une meilleure prise en compte des besoins de la population ;
- le portage des projets au niveau des agglomérations : l'arrimage des projets de renouvellement urbain aux dynamiques des agglomérations dans leur ensemble dans une approche intégrée (contrats de villes intercommunaux) ;
- l'ambition assumée de la mixité : le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs ;
- l'ambition pour une ville durable, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution de projets vertueux ;
- les enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain ne sont pas dissociés dans le NPNRU afin de créer une dynamique de décloisonnement des quartiers en difficulté. C'est pour cela que le programme se place dans une approche transversale qui ne sépare pas l'aspect urbain des problématiques du développement économique et de la cohésion sociale.

Dans le département de l'Aisne, le NPNRU concerne 4 quartiers

1 quartier d'intérêt national

- **Europe à Saint-Quentin**

3 quartiers d'intérêt régional

- **Les Vaucrises à Château-Thierry ;**
- **Vermandois à Saint-Quentin ;**
- **Saint-Crépin à Soissons.**

12 000 habitants résident dans ces 4 quartiers Le coût global des projets s'élève à 196,4 M€ pour une aide de l'ANRU à hauteur de 66, 3 M€ (subventions et prêts bonifiés).

L'ANRU est représentée localement par le Préfet en qualité de délégué territorial et le Directeur départemental des territoires en qualité de délégué territorial adjoint. A ce titre, ils assistent les porteurs de projet dans l'élaboration des différents documents contractuels, le suivi des programmes et l'instruction des dossiers de financement.

Objectifs des programmes :



526 logements locatifs sociaux (LLS) à démolir



1 302 LLS à réhabiliter



185 LLS à résidentialiser



352 logements neufs (274 LLS, 49 logements en accession et 29 logements locatifs intermédiaires)



Pôle sportif - 10 M€ TTC



Aménagements (espaces publics, voiries) – 42 M€ TTC

I – Saint-Crépin – Soissons (QIR)

La convention de mise en œuvre du programme, répondant aux exigences de l'agence en termes d'ambition et de transformation en profondeur du quartier, a été signée le **16 octobre 2019**.

Le projet prévoit la démolition ou restructuration de 151 logements locatifs sociaux (LLS), la création de 41 logements en accession sociale, la reconstitution de 85 LLS (dont 32 en dehors de la ville), la requalification de 163 LLS et la résidentialisation de 105 LLS. Ces opérations sont complétées par des aménagements qui amélioreront la desserte du cœur de quartier et l'attractivité et le fonctionnement des deux pôles commerciaux.

Le programme affiche un montant global d'investissements s'élevant à 23,92 M€ HT pour des **concours financiers de l'ANRU à hauteur de 7,5 M€** (4,85 M€ de subventions et 2,65 M€ de prêts bonifiés).

II - Les Vaucrises – Château-Thierry (QIR)

La convention pluriannuelle fixant le projet de requalification du quartier **a été signée le 03 avril 2020.**

Le projet global comprend la réhabilitation et la résidentialisation de près de 500 logements locatifs sociaux (LLS), la démolition de 30 LLS et la construction hors site de 18 LLS ainsi que la création d'espaces publics de rencontre. Il repose aussi sur la réorganisation des stationnements, la structuration et la sécurisation des cheminements piétons ainsi que sur la création d'un mail desservant le quartier du nord au sud et reliant les principaux équipements et les commerces.

Le programme affichant un montant global d'investissements de 17,21 M€ HT bénéficie d'une **aide globale de l'ANRU de 3,9 M€** (2,65 M€ de subventions et 1,25 M€ de prêts bonifiés).

III - Europe (QIN) et Vermandois (QIR) – Saint-Quentin

Le dossier de présentation du projet pour les deux quartiers, élaboré conjointement par l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, a été examiné par les partenaires de l'ANRU en comité national d'engagement le 17 décembre 2020.

• **Europe**

Le projet repose sur des opérations bien hiérarchisées. Poursuivant l'action initiée dans le cadre du PNRU, les interventions, associées aux requalifications de LLS, traiteront en profondeur les secteurs présentant les dysfonctionnements les plus importants, mais aussi toute la chaîne de déplacements pour relier le quartier au territoire Saint-Quentinois et en améliorer largement son irrigation.

La Ville, en qualité de maître d'ouvrage consacre 25 M€ aux équipements publics et aux aménagements qui concernent autant les voies principales que les voies secondaires ou douces ainsi que les trois principales entrées du quartier. Elle s'est engagée dans la construction d'un équipement (pôle sportif) venant compléter l'offre existante et l'extension du centre social.

Les bailleurs proposent la démolition de 341 LLS, la réhabilitation de plus de 900 LLS et la reconstitution de 172 LLS sur divers sites.

L'habitat sous toutes ses formes (démolition, reconstitution, requalification, diversification, produits adaptés), la mixité fonctionnelle (requalification des abords bénéfique pour l'attractivité des commerces, pôle sportif et extension du centre social), l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants (circulation, liaisons douces, stationnement, ...), l'efficacité énergétique (plus de 900 LLS à requalifier sous étiquette B) constituent donc le programme au profit des habitants.

Pour un montant global d'investissements de 109 M€ HT, une **aide globale de l'agence de 53,5 M€ a été accordée.**

- **Vermandois**

Le programme prévoit la résidentialisation-requalification de 80 LLS et la poursuite des aménagements urbains réalisés dans le cadre du PNRU dans la partie nord du quartier.

Pour un montant global d'investissements de 2,8 M€ HT, une **aide globale de l'agence de 1,3 M€ a été obtenue.**

La signature de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain pour les deux quartiers interviendra courant du second semestre 2021.

Adresses méls utiles :

anru.fr

ddt@aisne.gouv.fr

actionlogement.fr

carct.fr

chateau-thierry.fr

agglo-saintquentinois.fr

saint-quentin.fr

agglo.grandsoissons.com

ville-soissons.fr